



Ministère de l'Intérieur

Le 24 janvier 2019

Communiqué de presse du ministre de l'Intérieur et de son homologue britannique

LE ROYAUME UNI ET LA FRANCE SIGNENT UN PLAN D'ACTION CONJOINT POUR S'ATTAQUER AUX TRAVERSEES IRREGULIERES DE PETITES EMBARCATIONS

- Investissement de plus de 6 millions de livres sterling (7 millions d'euros) dans de nouveaux équipements de sécurité.
- Couverture accrue par les caméras de surveillance des plages et des ports, surveillance aérienne et partage du renseignement.
- Engagement mutuel de mener des opérations de retour le plus rapidement possible dans le respect des lois internationales et nationales.

Le ministre de l'Intérieur et son homologue britannique ont convenu aujourd'hui (jeudi 24 janvier) d'un nouveau plan d'action visant à renforcer les efforts en vue de lutter contre l'activité des migrants dans la Manche.

Sajid JAVID et Christophe CASTANER ont tenu des discussions fructueuses à Westminster et se sont engagés à renforcer leur coopération pour lutter contre l'augmentation du nombre de migrants qui tentent de traverser ce dangereux couloir maritime à bord de petites embarcations.

Dans le cadre du plan d'action, qui prévoit d'investir plus de 7 millions d'euros dans de nouveaux équipements de sécurité, l'accent sera davantage mis sur l'engagement mutuel de mener des opérations de retour dans les meilleurs délais. Un petit nombre de migrants, qui ont traversé irrégulièrement en fin d'année dernière, ont été rapatriés en France ce matin.

En outre, le ministre de l'Intérieur et son homologue ont convenu que les migrants retrouvés dans la Manche seraient conduits au port sûr le plus proche, conformément au droit maritime international.

Le Royaume Uni continuera à travailler en étroite collaboration avec la France, et d'autres pays, pour renvoyer davantage de migrants entrés au Royaume Uni par bateau, ceci dans le but de décourager ces traversées dangereuses.

Le ministre de l'Intérieur britannique, Sajid JAVID, a déclaré :

« Il est essentiel que nous continuions à travailler étroitement avec nos partenaires français pour empêcher les migrants vulnérables de faire ces traversées périlleuses, et pour lutter contre les passeurs qui mettent leurs vies en danger. »

Le plan d'action conjoint d'aujourd'hui renforce nos relations déjà solides et confirme les actions communes visant à maintenir la sécurité de nos deux frontières et à décourager ces trajets dangereux. »

Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, a déclaré :

« Cet accord marque une nouvelle fois l'engagement du Royaume Uni à participer avec nous à la gestion de notre frontière commune. En luttant contre les traversées irrégulières de migrants à travers la Manche, nous préservons des vies et nous dissuadons l'arrivée de nouveaux migrants dans les Hauts de France. »

Le Royaume Uni a accepté d'allouer plus de 7 millions d'euros, notamment pour soutenir le plan d'action régional global mis en place par la France depuis début janvier. Il prévoit un renforcement de la surveillance et de la sécurité sur les plages et les ports français, ainsi qu'une coordination accrue entre les autorités françaises sur terre et en mer.

Environ la moitié des fonds proviendra des 50 millions d'euros déjà alloués au titre du traité de Sandhurst, l'accord de coopération franco-britannique signé par la Première ministre britannique et le président de la République en janvier 2018. Un financement supplémentaire de 3,6 millions d'euros sera utilisé pour le matériel et les mesures de lutte contre l'immigration irrégulière au moyen de petites embarcations, tels que la vidéosurveillance, les jumelles à vision nocturne et la capacité de reconnaissance des plaques d'immatriculation. Ceci permettra d'aider les équipes britanniques et françaises de contrôles frontaliers et maritimes à détecter et réprimer les activités illégales.

Des caméras de surveillance supplémentaires seront placées stratégiquement dans les ports français, ainsi que dans des zones où les migrants peuvent tenter d'embarquer. Celles-ci fourniront des images de vidéo surveillance au Centre Conjoint de Coordination et d'Information de Calais qui réunit des personnels des forces de l'ordre français et britanniques.

Les patrouilles maritimes et aériennes de surveillance de la Manche seront renforcées, et les forces de l'ordre françaises et britanniques partageront davantage d'informations relatives à ces exercices. Les patrouilles pédestres des plages et zones côtières par la police française seront augmentées, dans le but d'interrompre les tentatives de passage. Les gouvernements français et britannique ont souligné que tous les auteurs d'infraction seront poursuivis.

Service de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr